

Est décidé le six-neuf avril, à six heures du soir, dans sa maison
d'habitation, sise dans le village de Montaignut.
Après nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent acte
qu'les déclarants, de ce requis, ont signé avec nous après lecture faite.

Prasnal *Prasnal*
Bonnafille *Bonnafille*

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, et le quatorze juin, à six
heures du matin.

N° 4
Naissance *Prasnal*
Pardourat nous *Prasnal* Bonaventure, maire et officier public de l'état-civil
de la commune de Montaignut, arrondissement de Coulouze, département de la
Haute-Garonne.

14 Juin 1887. A comparu le sieur Souvillou Pierre, cultivateur, âgé de quarante
ans, demeurant à Montaignut, lequel nous a présenté un enfant du sexe
masculin né à Montaignut le quatorze juin à deux heures du matin,
et lui déclarant et de Veuat Jeanne-Marie, ménagère, âgée de trente
sept ans, demeurant aussi à Montaignut, mariés, auquel enfant on a
donné les prénoms de Michel Raymond.

*Michel Raymond Souvillou
né à Montaignut le 14 juin 1887
à six heures du matin
Pardourat Bonaventure
mairie de Montaignut
le 14 juin 1887*

Présent: le sieur Sais Baptiste, roulier, âgé de soixante ans, et
le sieur Pelard Jean, maître-varet, âgé de trente-huit ans, demeurant
tous les deux à Montaignut lesquels n'ont point signé avec nous le
présent acte pour en savoir. Le père requis de la part, a signé avec nous.
Souvillou

Prasnal
Bonnafille
Est décidé le 12 mai 1962
à Montaignut (Sarre).

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, et le seize juin, à quatre
heures du soir.

Pardourat nous Bonaventure Prasnal, maire et officier public de



l'état-civil de la commune de Montaignut, arrondissement de Coulouze,
département de la Haute-Garonne, ont comparu:
le sieur Destarac Jean-Marie, né à Briegnonnet, arrondissement de
Coulouze, le vingt-quatre février mil huit cent soixante-cinq, ainsi qu'il
résulte de l'extrait en forme qu'il nous a remis, domicilié à
Montaignut et y demeurant, fils majeur de Destarac Pierre Tidor,
charpentier, âgé de cinquante-huit ans, et demeurant à Briegnonnet,
et de Moutet Bernade, ménagère, âgée de cinquante-deux ans, de-
meurant aussi à Briegnonnet, vivants, procédant avec le consentement
de ses père et mère, d'une part.

N° 5
Mariage de *Destarac Jean Marie*
vingt-un février mil huit cent soixante-quatre, ainsi qu'il résulte de
l'extrait en forme qu'elle nous a remis, domicilié à Montaignut et y
demeurant, fille majeure de Bousson Curon Jacques, âgé de
cinquante-neuf ans, propriétaire-cultivateur, et de Lagardelle
Marguerite Josephine, ménagère, âgée de cinquante-six ans, demeurant
ensemble à Montaignut, procédant avec le consentement de ses père et
mère, avec lesquels elle demeure, d'autre part.

16 Juin 1887.
Lesquels après avoir déclaré, sur notre interpellation, qu'il n'y a eu point
un contrat de mariage passé devant elle: Louis Fontay, notaire à
Vergnol, département de la Haute-Garonne, le huit mai
mil huit cent quatre-vingt-sept, ainsi qu'il résulte du certificat
qu'ils nous ont remis, nous ont requis de procéder à la célébration de
leur mariage dont les publications ont été faites en cette commune
les dimanches quinze et vingt-deux mai mil huit cent quatre-
vingt-sept, sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées
ainsi qu'en chap. 6 du code civil, titre 1er du mariage, faisant droit
à la réquisition des comparants, nous leur avons demandé s'ils

RELIURE SERREE